

Capital B annonce une augmentation de capital pour un montant de 5 M€ pour poursuivre sa stratégie de Bitcoin Treasury Company

- Augmentation de capital à 1,72 € par action, pour un montant de 1,8 M€, dans le cadre du contrat d'augmentation de capital de type « ATM » avec TOBAM
- Souscription par Fulgur Ventures de 1 250 000 actions, à 0,544 € par action, pour un montant de 0,7 M€, dans le cadre des mesures légales d'ajustement pour les porteurs d'OCA B-01 Tranche 1
- Augmentation de capital à 1,69 € par action, pour un montant de 2,5 M€, intégralement souscrite par TOBAM Bitcoin Alpha Fund
- Opérations pouvant permettre, avec les opérations en cours, l'acquisition de ~60 BTC supplémentaires, portant la détention potentielle totale par la Société à 2 261 BTC

Puteaux, le 8 septembre 2025 : Capital B (The Blockchain Group, code ISIN : FR0011053636, code mnémorique : ALCPB) (la « Société »), société dont les titres sont admis à la négociation sur Euronext Growth Paris, première Bitcoin Treasury Company en Europe, détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, annonce une augmentation de capital à 1,72 € par action, pour un montant de 1,8 M€, dans le cadre du contrat d'augmentation de capital de type « ATM » avec TOBAM (le « Programme »). Le Groupe annonce également la souscription par Fulgur Ventures de 1 250 000 actions, à 0,544 € par action, pour un montant de 0,7 M€, dans le cadre des mesures légales d'ajustement pour les porteurs d'OCA B-01 Tranche 1. Enfin, la Société annonce une augmentation de capital à 1,69 € par action, pour un montant de 2,5 M€, intégralement souscrite par TOBAM Bitcoin Alpha Fund. La Société renforce ainsi sa stratégie d'accumulation de Bitcoin, tout en poursuivant le développement des activités opérationnelles de ses filiales. Une présentation expliquant la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps, est disponible sur son site internet : <https://cptlb.com/about/who-we-are/>

Augmentation de capital dans le cadre du programme d'augmentations de capital de type « ATM » avec TOBAM

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le conseil d'administration le 11 juin 2025, lui-même agissant en vertu de la 12ème résolution consentie par l'assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2025, le Directeur Général de la Société a décidé le 8 septembre 2025 une augmentation de capital d'un montant total de 1 756 053.50 euros (prime d'émission incluse), par émission de 1 019 000 actions ordinaires nouvelles au prix moyen de 1,7233 euros par action.

La Société a regroupé le 5 septembre 2025 en une seule augmentation de capital, les demandes de souscriptions reçues de TOBAM entre le 1^{er} septembre 2025 et le 5 septembre 2025 et le prix de souscription a été déterminé conformément aux termes du Contrat d'ATM signé le 6 juin 2025, à savoir :

- Le prix de chaque demande est égal au plus élevé (i) du cours de clôture du jour de bourse précédant la demande, (ii) du cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) du jour de bourse précédant la demande, ou (iii) de la moyenne des VWAP des 20 derniers jours de bourse précédant la demande avec une décote de 15% ; et
- Le nombre d'actions demandées ne peut être supérieur à 21% du volume des négociations du jour de bourse précédant la demande.

Les actions émises feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth à Paris (compartiment offre).

L'opération ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Compte tenu de volatilité du cours de bourse observée sur la période, le prix moyen de souscription à l'augmentation de capital fixé à 1,7233 euros fait apparaître une prime de 1,7% par rapport au cours de clôture du jour de bourse précédent le présent communiqué.

Conformément au Programme, le Directeur Général a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des investisseurs auxquels s'adresse l'offre, dans les proportions visées ci-après :

Investisseur	Nombre d'actions	Prix moyen arrondi / action (€)	Montant (€)
TOBAM Bitcoin Enhanced Fund	87 000	1,71 €	148 897,50 €
TOBAM Bitcoin Alpha Fund	892 000	1,73 €	1 539 688 €
TOBAM Bitcoin Treasury Opportunities Fund	40 000	1,69 €	67 468 €
TOBAM BTC Linked and Blockchain Equity Fund	-	-	-
MDP - TOBAM Global Blockchain Equity Fund	-	-	-
TOTAL	1 019 000	1,72 €	1 756 053,50 €

Souscription par Fulgur Ventures d'actions nouvelles dans le cadre des mesures légales d'ajustement pour les porteurs d'OCA B-01 Tranche 1

Le 18 août 2025, la Société annonçait la conversion définitive de 4 760 000 OCA B-01 détenues par Fulgur Ventures en 8 750 000 actions ordinaires de la Société.

La Société annonce ce jour la souscription par Fulgur Ventures de 1 250 000 actions nouvelles, à un prix de souscription unitaire de 0,544 €, pour un montant global de 680 000 euros dans le cadre des mesures légales d'ajustement pour les porteurs d'OCA Tranche 1, comme décidé dans le cadre des termes et conditions des BSA 2025-01 et publié dans le communiqué du 7 avril 2025. Les actions ordinaires de la Société seront souscrites dans les proportions suivantes :

Investisseur	Nombre d'actions	Montant (€)
Fulgur Ventures	1 250 000	680 000 €
TOTAL	1 250 000	680 000 €

Compte tenu de la volatilité du cours de bourse observée sur la période, le prix de souscription fixé à 0,544 euro fait apparaître une décote de 67,9% par rapport au cours de clôture du jour de bourse précédent le présent communiqué.

Augmentation de capital réservée pour un montant de 2,5 M€ souscrite par TOBAM Bitcoin Alpha Fund

Le Conseil d'administration de la Société a décidé le 5 septembre 2025, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 juin 2025 aux termes de sa 12ème résolution, une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 1 500 000 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix par action de 1,6867 euros, prime d'émission incluse, représentant le cours moyen pondéré des volumes (VWAP) du jour de bourse précédent la décision du conseil d'administration, correspondant à un montant total de souscription de 2 530 050 euros (l'« Augmentation de Capital Réservee »).

Compte tenu de la volatilité du cours de bourse observée sur la période, le prix de souscription de 1,6867 € représente un discount de 0,4 % par rapport au cours de clôture du jour de bourse précédent le présent communiqué.

Les actions émises feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth à Paris (compartiment offre).

L'opération ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Le droit préférentiel de souscription a été supprimé au profit de l'investisseur suivant dans les proportions visées ci-après :

Investisseur	Nombre d'actions	Montant (€)
TOBAM Bitcoin Alpha Fund	1 500 000	2 530 050 €
TOTAL	1 500 000	2 530 050 €

Incidence des opérations sur la répartition du capital social de la Société

L'incidence de la réalisation des opérations décrites ci-dessus sur la répartition du capital social de la Société est la suivante :

Actionnaires	Situation au 8 sept. 2025		Base totalement diluée (*)	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Dirigeants	12 030 185	7.00%	18 418 953	5.49%
Fulgur Ventures	8 750 000	5.09%	147 161 009	43.84%
Adam Back	35 157 228	20.46%	37 412 138	11.14%
TOBAM	11 103 561	6.46%	17 078 515	5.09%
UTXO Management	-	0.00%	7 999 210	2.38%
Peak Hodl Ltd	2 500 000	1.45%	2 500 000	0.74%
Actions Gratuites**	-	0.00%	1 880 000	0.56%
Public & Institutionnel	102 319 323	59.54%	103 249 822	30.76%
TOTAL	171 860 297	100%	335 699 647	100%

(*) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société en date du communiqué, en y ajoutant les actions résultant (i) de la conversion de l'intégralité des OCA émises ou annoncées, (ii) de l'émission dans le cadre des mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA Tranche 1 émises ou exercées à date, et (iii) de l'émission des actions gratuites dont l'attribution a été décidée. La Société rappelle que le capital existant et la base totalement diluée n'incluent pas à date l'ajout potentiel d'actions à son capital social résultant (i) de la conversion des BSA 2025-01 émis comme annoncé le 7 avril 2025 ainsi que (ii) des mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA Tranche 1 non exercées à date. La Société rappelle également que la base totalement diluée n'inclut pas les actions susceptibles de correspondre aux montants non souscrits à date des 300 M€ d'augmentations de capital autorisées au profit de TOBAM.

(**) Actions Gratuites dont l'attribution a été décidée et n'ayant pas été effectivement émises à ce jour, comptabilisées dans la base totalement diluée.

Par ailleurs, la Société rappelle l'ajout potentiel d'actions à son capital social résultant (i) de la conversion des BSA 2025-01 émis comme annoncé le 7 avril 2025, ainsi que (ii) des mesures d'ajustement légales au profit des porteurs d'OCA.

La répartition de ces dernières, ajustée des BSA exercés à date ainsi que des mesures d'ajustement légales exercées ou annoncées, est la suivante :

Actionnaires	Actions pouvant être émises au titre de l'exercice des BSA 2025-01 non exercés ou annoncés à date	Actions pouvant être émises au titre des mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA non exercées ou annoncées à date	Total
Dirigeants	1 151 166	423 744	1 574 910
Fulgur Ventures	0	8 427 771	8 427 771
Adam Back	523 809	0	523 809
TOBAM	3 571	0	3 571
UTXO Management	0	530 559	530 559
Public & Institutionnel	5 306 067	0	5 306 067
TOTAL	6 984 613	9 382 074	16 366 687

Les opérations d'augmentation de capital décrites ci-dessus, ainsi que les opérations en cours et précédemment annoncées, à savoir l'augmentation de capital souscrite par Adam Back à hauteur de 2,2 M€, pourrait permettre l'acquisition de ~60 BTC supplémentaires, portant la détention potentielle totale par la Société à 2 261 BTC.

Incidence des opérations sur les capitaux propres par action et sur la situation de l'actionnaire qui ne souscrit pas à l'opération

A titre indicatif, l'incidence des opérations annoncées dans le présent communiqué sur la quote-part des capitaux propres par action serait la suivante :

	Montant des capitaux propres	Nombre total d'actions	Quote-part des capitaux propres par actions (base non diluée)	Quote-part des capitaux propres par actions (base totalement diluée)(*)	Quote-part du capital
<u>Avant</u> les opérations	93 965 379.50€	171 860 297	0.55 €	0.66 €	1%
<u>Après</u> les opérations	101 169 483.50 €	176 629 297	0.57 €	0.66 €	1%

(*) Pour les besoins du calcul de la quote-part des capitaux propres par action sur une base totalement diluée, le calcul est effectué sur la base :

- des capitaux propres au 31 décembre 2024 auxquels ont été ajoutés le produit (i) des augmentations de capital en numéraire, (ii) de la conversion de l'intégralité des obligations convertibles émises ou à émettre (iii) de l'exercice de l'intégralité des BSA 2025-01 attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires le 11 avril 2025 ainsi que des mesures d'ajustement légales consécutives à l'émission des BSA-2025-01 au bénéfice des porteurs d'OCA Tranche 1, et (iv) des opérations faisant l'objet du présent communiqué ;
- du nombre d'actions émises au 31 décembre 2024 ainsi que des actions émises ou à émettre au titre (i) des augmentations de capital en numéraire, (ii) de l'émission des actions gratuites dont l'attribution a été décidée, (iii) de la conversion de l'intégralité des OCA émises ou à émettre (iv) de l'exercice de l'intégralité des BSA 2025-01 attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires le 11 avril 2025 ainsi que des mesures d'ajustement légales consécutives à l'émission des BSA-2025-01 au bénéfice des porteurs d'OCA Tranche 1 et (v) des opérations faisant l'objet du présent communiqué.

Facteurs de risques

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont détaillés dans son rapport financier annuel 2024, lequel est disponible sans frais sur le site internet de la Société (<https://www.cptlb.com>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

* * *

A propos de Capital B (ALCPB)

Capital B est une Bitcoin Treasury Company cotée sur Euronext Growth Paris, spécialisée dans le conseil et développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées.

EURONEXT Growth Paris
Code Mnémonique : ALCPB
ISIN : FR0011053636
Reuters : ALCPB.PA
Bloomberg : ALCPB.FP

Contact :

communication@theblockchain-group.com

Contacts - Actus Finance & Communication

Relations Investisseurs

Mathieu Calleux

tbg@actus.fr

Relations presse

Anne-Charlotte Dudicourt

acdudicourt@actus.fr – 06 24 03 26 52

Céline Bruggeman

cbruggeman@actus.fr - 06 87 52 71 99

Tous les communiqués de presse Capital B sont disponibles sur

[Financial information – Capital B](#)

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](#)
